

11 novembre 2025

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18 heures.

Sont présents :

Est absent : Aucun

Louis Coutu, maire

Réal Vel, conseiller

Denis Vel, conseiller

Eden Lauzon, conseillère

Jean-Pierre Brien, conseiller

Pascal Gonnin, conseiller

Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire. Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier, et Émilie-Anne Cloutier, faisant fonction de secrétaire, sont également présents.

À moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption des procès-verbaux du dernier mois;
4. Correspondance;
 1. Appui à la MRC Brome-Missisquoi - Traitement des demandes d'accès ;
 2. Déclaration des compétences en matière de transport collectif des personnes;
 3. Dons et commandites;
 4. Lettre citoyenne;
5. Bureau
 1. Calendrier des séances pour 2026 ;
 2. Fermeture du bureau pour la période des fêtes ;
 3. Suivi concernant la facture du déneigement 2024-2025 de la CSSdS;
 4. Entente intermunicipale en matière de loisirs intermunicipaux – facture pour l'année 2024 ;
 5. Entente intermunicipale annuelle en matière d'urbanisme et de géomatique;
 6. Présentation des réalisations 2025 du Service Incendie de Waterloo ;
 7. Entente annuelle du Service de transport adapté Trans-Appel;
 8. Offre de disposition d'immeuble excédentaire – MTQ ;
 9. Soumission pour écran de la salle du conseil ;
 10. Soumission pour la mosaïque du conseil 2025-2029 ;
 11. Partenariat avec le groupe média Val-Ouest;
 12. Entente de soutien financier triennal – Centre d'action bénévole Valcourt et région;
 13. Trio Desjardins : Intention de participation ;
 14. Contrat de soutien avec Infotech (PG Solutions) ;
 15. Accompagnement annuel avec la firme de Sécurité Civile Prudent;
 16. Préparation et animation d'une séance d'information en sécurité civile à l'intention des élus;
 17. Conception et impression du calendrier 2026;
 18. Renouvellement du contrat d'assurance avec FQM-Assurances;

19. Ajustement annuel de la rémunération du personnel municipal;
20. Renouvellement du contrat du directeur général;
21. Rémunération des élus;
22. Redditions de compte;
6. Voirie et travaux publics ;
 1. Achat d'abrasif gravier;
 2. Reddition de compte pour installation de l'abri industriel;
 3. Suivis des travaux et points d'information;
7. Comités ;
8. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
9. Affaires nouvelles ; Aucun sujet;
10. Période de questions ;
11. Levée de la session.

2025-11-170

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Quatre personnes forment l'assemblée. Après les interventions de cette dernière, le maire appelle le point suivant.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU DERNIER MOIS;

2025-11-171

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025. Une dispense de lecture du procès-verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents que ces procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI - TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS ;

2025-11-172

ATTENDU QUE les articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

ATTENDU QUE ce délai peut être prolongé de dix jours par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

ATTENDU QU'un délai total de trente jours calendrier n'est plus possible sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

ATTENDU QUE cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités du Québec, dont la MRC du Val-Saint-François, ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

D'appuyer la résolution 332-0825 de la MRC Brome-Missisquoi;

DE demander au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès et de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales;

QUE la présente résolution soit transmise aux députés provinciaux, à l'Union des municipalités et à la Fédération des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de notre territoire;

QUE la présente résolution soit également transmise à monsieur Jean-François Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels.

2. DÉCLARATION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES;

2025-11-173

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François désire modifier son règlement 2008-02 en lien avec sa compétence en matière de transport collectif de personnes, incluant le transport en commun et le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC informe la municipalité qu'elle doit présenter un document prévu à l'article 678.0.2.3 du Code Municipal

CONSIDÉRANT QUE ce document doit être transmis à la MRC au plus tard le 60^e jour suivant l'adoption de sa résolution de déclaration (CM-2025-10-17), soit au plus tard le 22 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité déclare n'employer aucun fonctionnaire pour le transport de personnes et ne dispose d'aucun équipement à cet effet.

3. DONS ET COMMANDITES;

2025-11-174

3.1 FESTI-VAL EN NEIGE;

CONSIDÉRANT QUE Festi-Val en neige organise annuellement l'événement hivernal qui se tient de la mi-janvier à la mi-février pour la population du Val7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité contribue financièrement à l'organisation de l'événement à hauteur de 100 \$;

QUE la dépense soit affectée au poste : Gestion- Dons.

2025-11-175

3.2 JEV;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur de soutenir la mission de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50 \$) à l'organisme JEV;

QUE la dépense soit affectée au poste : Gestion- Dons.

2025-11-176

3.3 MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX;

CONSIDÉRANT QUE la maison de la famille Les Arbrisseaux organise une campagne de financement intitulée Illumine nos familles pour 2 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur de soutenir la mission de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité contribue financièrement à l'organisation de
l'événement à hauteur de 50 \$;
QUE la dépense soit affectée au poste : Gestion- Dons.

2025-11-177

3.4 CABVER – COURONNES DE L’ENTRAIDE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité décore ses bâtiments pour les Fêtes;
CONSIDÉRANT QUE l'activité bénéfice du Centre d'action bénévoles de Valcourt et région est la vente de couronnes de sapin naturel;
CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager le Centre d'action bénévole de Valcourt et région;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète deux couronnes de 24 pouces au coût de 65 \$ l'unité, pour un total de 130 \$;
QUE la dépense soit affectée au poste : Comité de décorations.

3.5 DEMANDES REFUSÉES

Le conseil ne désire pas donner suite aux autres demandes reçues.

4. LETTRE CITOYENNE;

Le directeur général fait la lecture de la lettre reçue en lien avec l'achat d'un terrain. Les citoyens sont invités à s'exprimer. Ils partagent à la municipalité leurs inquiétudes et les problématiques vécues dans ce secteur. La procédure règlementaire et l'échéancier est expliquée afin d'informer les requérants des contraintes liées à la municipalité puis les partis considèrent leur questionnement répondu.

5. BUREAU

1. CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2026 ;

2025-11-178

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité
QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 18 h 00;

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

13 JANVIER 2026	3 FÉVRIER 2026
3 MARS 2026	7 AVRIL 2026
5 MAI 2026	2 JUIN 2026
7 JUILLET 2026	11 AOÛT 2026
1 SEPTEMBRE 2026	6 OCTOBRE 2026
3 NOVEMBRE 2026	15 DÉCEMBRE 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE La séance réservée au budget se tiendra le 15 décembre 2026 en première partie.

2. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ;

2025-11-179

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décréter par résolution les dates de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin

QUE le bureau municipal soit fermé du 19 décembre au 4 janvier inclusivement et le retour des services aux citoyens sera le 6 janvier 2026, selon l'horaire normal.

3. SUIVI CONCERNANT LA FACTURE DU DÉNEIGEMENT 2024-2025 DE LA CSSDS;

La CSS des Sommets a annulé la facture envoyée pour le déblaiement des stationnements pour l'hiver 2024-2025.

4. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS INTERMUNICIPAUX – FACTURE POUR L'ANNÉE 2024 ;

2025-11-180

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Ville de Valcourt dépose, aux municipalités participantes à l'entente intermunicipale des loisirs, une facture individuelle en lien avec la participation de ses citoyens pour l'année précédente, soit 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget 2026 la somme de 17 351,89 \$ plus taxes applicables.

5. ENTENTE INTERMUNICIPALE ANNUELLE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE;

2025-11-181

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 69 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 49 \$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de 2 422 \$ pour l'année 2026 selon la répartition suivante : 28 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique;

QUE la dépense sera prévue au budget 2026.

6. PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS 2025 DU SERVICE INCENDIE DE WATERLOO ;

Le directeur du SSI Waterloo a présenté son bilan 2025 aux élus et est en préparation du budget 2026.

7. ENTENTE ANNUELLE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL;

2025-11-182

CONSIDÉRANT l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER :

- QUE la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;
- QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2026, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);

D'ADHÉRER au service pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7,54 \$ par personne, pour un montant total de 4727,28 \$ (population 627, décret 2024);

DE PRÉVOIR les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2026.

8. OFFRE DE DISPOSITION D'IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE – MTQ ;

2025-11-183

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de disposition d'un immeuble composé des lots 2 994 648, 2 994 666, 2 994 654 de la part du ministère des Transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité s'engage à l'achat de l'immeuble ci-haut mentionné au coût de 8 300 \$, plus taxes applicables;

QUE le conseil mandante Me Sylvain Lavallée de la firme de notaire Lavallée, Lacasse et Poirier pour préparer l'acte notarié;

QUE le conseil mandate le directeur général et le maire comme signataire.

9. SOUMISSION POUR ÉCRAN DE LA SALLE DU CONSEIL ;

2025-11-184

CONSIDÉRANT QUE l'ergonomie des bureaux de travail doit être revue pour prévenir des blessures liées à l'usage prolongé dans de mauvaise postures;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement audiovisuel de la salle du conseil est désuet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Kreasoft pour l'achat et l'installation d'un écran Samsung 85" au coût de 2 785 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission # 1143 déposée par Kreasoft;

QUE la dépense soit imputée au poste Gestion Informatique.

10. SOUMISSION POUR LA MOSAÏQUE DU CONSEIL 2025-2029 ;

2025-11-185

Il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le devis #7 de Vicky Bombardier, maître photographe émérite, pour la réalisation de la mosaïque du conseil 2025-2029;

QUE le devis comprend la prise de photo de 9 personnes aux installations municipales, les retouches, le montage et l'impression d'un laminé 3/8" prêt à accroché pour 850 \$ plus taxes applicables.

11. PARTENARIAT AVEC LE GROUPE MÉDIA VAL-OUEST;

2025-11-186

CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer la pérennité de l'entreprise sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrons utiliser le média numérique pour nos publications d'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle d'adhérer au partenariat Argent, soit 1\$ par citoyen, pour la somme de 614 \$ (décret de population 2025);

QUE la dépense soit budgétée au poste Gestion-publication et information.

12. ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER TRIENNAL – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION;

2025-11-187

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole a su s'adapter et répondre aux besoins de la population depuis 1977 ;

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole est une richesse pour toute la communauté et que le Centre d'action bénévole en est un catalyseur ;

CONSIDÉRANT QU'un impératif des sociétés modernes est la nécessité de réduire les inégalités sociales et que le Centre d'action bénévole y contribue ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle prépondérant à jouer dans le développement des collectivités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité s'engage à verser au Centre d'action bénévole une contribution financière annuelle au début de chaque année financière de la municipalité;

QUE cette contribution est établie selon une répartition entre les sept municipalités desservies par le Centre d'action bénévole dans la région de Valcourt;

QUE cette contribution est calculée en fonction de 50 % de la richesse foncière uniformisée et de 50 % de la population;

QUE l'indexation annuelle de cette contribution est fixée à 2,5 % par année;

QUE la durée de la présente entente est de trois (3) ans et est renouvelable suivant une entente au préalable entre les parties;

QUE la contribution est établie selon le tableau suivant :

2026	2027	2028
3 445 \$	3 531 \$	3 619 \$

13. TRIO DESJARDINS : INTENTION DE PARTICIPATION ;

2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE le programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail, d'encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE le programme le CJE Johnson prépare actuellement ses budgets pour la tenue du programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité prévoit participer financièrement pour la
participation d'un adolescent de son territoire au programme;
QUE la prévision de 340 \$ soit mise au budget 2026.

14. CONTRAT DE SOUTIEN AVEC INFOTECH (PG SOLUTIONS);

2025-11-189

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a envoyé son Contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE nous avons payé une banque de temps qui n'est plus utilisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité
QUE le conseil de la municipalité accepte d'utiliser le crédit de la banque de temps pour l'appliquer au contrat 2026, portant le total de celui-ci à 4 614 \$ plus taxes applicables.

15. ACCOMPAGNEMENT ANNUEL AVEC LA FIRME DE SÉCURITÉ CIVILE PRUDENT;

2025-11-190

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie du regroupement du Val-7 (Valcourt et région) en sécurité civile (résolution 2023-11-206);

CONSIDÉRANT QUE l'offre datée du 6 septembre 2025 de la firme Prudent, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2026 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile du Val-7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité
D'accepter l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2026 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile Val-7, pour un montant de 7 525 \$ plus taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les sept municipalités participantes, soit 1 075 \$ pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

16. PRÉPARATION ET ANIMATION D'UNE SÉANCE D'INFORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ÉLUS;

2025-11-191

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la firme Prudent concernant la préparation et l'animation d'une séance d'information à l'intention des élus des élus en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de la firme Prudent concernant la préparation et l'animation de cette rencontre, pour un montant de 1 785 \$ plus taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les sept municipalités participantes, soit 255 \$ pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

17. CONCEPTION ET IMPRESSION DU CALENDRIER 2026;

2025-11-192

CONSIDÉRANT QUE nous réitérons l'envoi de calendrier à chaque adresse civique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Paula Cloutier, Design pour le montage du calendrier est au coût de 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Technopub pour l'impression de 350 calendriers est de 1 330 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat du montage du calendrier 2025 à Mme Paula Cloutier, Design, au montant de 450 \$ pour le montage.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de Technopub pour l'impression de 350 calendriers au montant de 1 330 \$.

**18. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC
FQM-ASSURANCES;**

2025-11-193

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ représenté par FQM assurances, police 042050;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des ajustements et ils sont inclus dans le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le renouvellement de notre police 042050 au montant de 17 459,62 \$ plus les taxes applicables.

**19. AJUSTEMENT ANNUEL DE LA RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL MUNICIPAL;**

2025-11-194

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail du personnel de voirie-travaux publics arrivent à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du personnel régulier de la municipalité est révisé et prend effet le 1^{er} janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le comité RH a étudié une stratégie salariale pouvant répondre aux besoins du personnel et de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la majoration des taux horaires de chacun relève d'une décision du conseil municipal et se base sur l'indice des prix à la consommation en vigueur (2,5 % au 31 octobre 2025 pour le Québec) et sur une reconnaissance de l'ancienneté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les conditions de travail et salariales présentées par le directeur général pour chacun des employés;

QUE ces conditions seront présentées aux employés et que les contrats seront signés avant l'échéance du 31 décembre.

**20. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL;**

2025-11-195

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général se termine le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de rémunération pour l'année 2026 a été déposée et acceptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle le contrat de son directeur général et accepte les termes salariaux tels que présentés.

21. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

Les ajustements annuels des conditions salariales des élus sont prévus au règlement 2024-465.

22. REDDITIONS DE COMPTE;

Le directeur général dépose les documents de la reddition de compte pour :

- le sentier pédestre au coût de 53 000 \$;
- le parc des Cerfs au coût de 45 000 \$;
- le PAVL PPA-CE (10 000 \$) et PPA-ES (16 163 \$).

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. ACHAT D'ABRASIF GRAVIER;

2025-11-196

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit l'achat à hauteur de 25 000 \$ plus taxes applicables ;

QUE ces abrasifs seront entreposés à la Carrière du territoire.

2. REDDITION DE COMPTE POUR INSTALLATION DE L'ABRI INDUSTRIEL;

Le directeur général dépose les documents de la reddition de compte pour le projet soit 29 826 \$.

3. SUIVIS DES TRAVAUX ET POINTS D'INFORMATION;

- Installation du dôme industriel la semaine du 17 novembre;
- Installation les poteaux pour aider à la navigation hivernale;
- Correction 11^{ème} rang effectuée;
- Correction de la chaussée de façon sélective selon la météo;
- Préparation du camion à neige et de l'installation de l'abrasif.

7. COMITÉS ;

- Loisirs : le puits est à nouveau approvisionné en eau;
- Décorations : les couronnes sont en préparation. Les lumières seront allumées à la fin novembre.

8. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2025-11-197

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	
DÉPENSES MENSUELLES	48 746,46 \$
COMPTE À PAYER (déposés)	157 862,05 \$
SALAIRS: Déboursés durant le mois	18 429,65 \$
FTQ RÉER	1 142,76 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>226 180,92 \$</u>

9. AFFAIRES NOUVELLES ; AUCUN SUJET;

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

11. LEVÉE DE LA SESSION.

2025-11-198

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée à 20h17.

Louis Coutu,
Maire

Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions.